2L INVESTISSEMENTS
Société à responsabilité limitée au capital de 426 000 €
Siège Social : 210 Chemin du Moulin Reboul, Zone artisanale
30920 CODOGNAN
879 798 213 RCS NIMES

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

DEUXIÈME DECISION
L'associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, s'élevant à 1 548 € ainsi qu'il suit :

Le bénéfice distribuable s'élève à : 53 565 €
- autres réserves ..... 15 000 €
- une somme de ..... à titre de dividendes 38 565 €
- le solde, soit la somme de ..... en autres réserves

L'associée unique prend acte que suite à la Loi 2017-1837 du 30 décembre 2017, les revenus distribués à compter du 1er janvier 2018 donnent lieu à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % composé de 12,8 % d'impôt sur le revenu et de 18.6 % de prélèvements sociaux ;
Peuvent-être dispensées de l'acompte de 12,8 % les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année n-2 est inférieur à 50 000 euros pour un célibataire et 75 000 euros pour un couple et qui en auront demandé la dispense dans les conditions prévues à l'article 242 quater du même code.

L'acompte de 12,8 % s'applique de plein droit, sauf option du contribuable pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Lorsque le contribuable opte pour une imposition au barème de l'impôt sur le revenu, les revenus distribués sont imposés après application d'un abattement de 40 %.

En application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société sont assujettis :
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2026.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 486 866 €.

L'associée unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes depuis la constitution ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %
31 décembre 2024	15 000.00 €	15 000.00 €
31 décembre 2023	15 000.00 €	15 000.00 €
31 décembre 2022	12 500.00 €	12 500.00 €

Extrait certifié conforme à l'original
La gérante
Mme BOUSQUET Mélanie

GIORNAL & ASSOCIÉS

EXPERTISE COMPTABLE · AUDIT · RESSOURCES HUMAINES
JURIDIQUE · AGRICOLE

EURL 2L INVESTISSEMENTS
210 Chemin du Moulin Roul
Zone Artisanale
30920 CODOGNAN

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

CABINET GIORNAL

227 Route de Caderousse

84100 ORANGE

Téléphone 0490515803

Numéro SIRET 41513909600010

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2026

Désignation de l'entreprise : EURL 2L INVESTISSEMENTS — 210 Chemin du Moulin Roul — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : Zone Artisanale — 30920 CODOGNAN

SIRET : 8 7 9 7 9 8 2 1 3 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122024 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028		030		
	Immobilisations financières* (1)		040	426 110	042	426 110	426 010
	Total I (5)		044	**426 110**	048	**426 110**	**426 010**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	134 590	074	134 590	75 316
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	971	086	971	1 501
	Total II		096	**135 562**	098	**135 562**	**76 818**
	Total général (I + II)		110	**561 672**	112	**561 672**	**502 828**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	426 000	426 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	7 704	6 704
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	53 565	68 017
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**(403)**	**1 548**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**486 866**	**502 269**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		462
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	609	
	Comptes courants d'associés	173	74 197	97
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**74 806**	**559**
	Total général (I + II + III)	180	**561 672**	**502 828**

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	100
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	134 590		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **EURL 2L INVESTISSEMENTS**

Néant ☐ *

				Exercice N clos le 31122025 (1)	Exercice N-1 clos le 31122024 (2)
A - RÉSULTAT COMPTABLE					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
	Production vendue services *		217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242	(206)	252
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244		
	Rémunérations du personnel *				250		13 200
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant		380		252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254		
	Dotations aux dépréciations				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	**(206)**	**13 452**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	**206**	**(13 452)**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		15 000
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI)	300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	609	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	**(403)**	**1 548**
					312		314 **403**
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				316		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				318		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				322		
	Provisions non déductibles*				324	609	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				330	7 635	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	251		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			998		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44 quindecies)	138		
			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		342
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181		
	dont divers* Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	**7 841**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... 3 781 ..... dont imputés sur le résultat :						360 3 781
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	**4 060**	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Etats financiers au 31/12/2025

Annexes

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **561 672** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

  - un total produits de euros
  - un total charges de **403** euros

  - dégage un résultat de **-403** euros

L'exercice considéré :
- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **EURL 2L INVESTISSEMENTS** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **561 672** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de euros et un total **charges** de **403** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-403** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Voici le texte à inclure dans l'annexe :
Informations relatives à la première application du règlement ANC 2022-06 - Changement de méthode
Le changement de règlementation comptable lié à la première application du règlement ANC 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- **Redéfinition du résultat exceptionnel**, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- **Suppression de la technique du transfert de charges**, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- **Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature**, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- **Refonte des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter du 1er janvier 2025.

Afin d'assurer une meilleure information avec les comptes annuels de l'exercice en cours, l'annexe présente le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent tels qu'ils ont été arrêtés et publiés selon le référentiel comptable alors en vigueur, antérieurement à l'entrée en application du règlement ANC n°2022-06.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations	426 010		100			426 110
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**426 010**		**100**			**426 110**
	TOTAL	**426 010**		**100**			**426 110**

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	134 590	134 590	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	**134 590**	**134 590**	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	134 590

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	609	609		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	74 197	74 197		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**74 806**	**74 806**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	74 197

Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
	Du capital social début exercice	426,00	1 000,0000	426 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**426,00**	**1 000,0000**	**426 000,00**

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	31/12/2025	Interne	Externe
	Cadres & professions intellectuelles supérieures		
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Ouvriers		
	TOTAL		